



Comment choisir le montant de couverture d'assurance maladies graves

Il peut être difficile de recommander à votre client un montant approprié de couverture d'assurance maladies graves. Chacun de vos clients a des besoins uniques; vous jouez donc un rôle important pour les aider à comprendre les éléments qu'ils doivent considérer au moment de choisir un montant de couverture approprié. Pensez à la façon dont vous pouvez aider vos clients à arriver à un montant.

1. Interrogez-les sur les sujets ci-après...

Liquidités

Si vous étiez gravement malade, quelle responsabilité financière vous préoccuperait le plus, et pendant combien de temps aimeriez-vous qu'elle soit couverte?

Par exemple, un paiement hypothécaire mensuel de 2 000 \$ pendant 2 ans équivaldrait à 48 000 \$ par assuré.

Revenu

Quelle portion de votre revenu familial aimeriez-vous couvrir, et ne plus avoir à y penser, si vous ou votre conjoint étiez gravement malade, et pendant combien de temps?

Par exemple, 100 000 \$ par année pendant 2 ans (ce montant correspond peut-être à 60 % de votre revenu) correspond à 200 000 \$ par assuré.

Dette

Y a-t-il une dette que vous aimeriez entièrement liquider si vous étiez gravement malade?

Par exemple, votre prêt hypothécaire de 400 000 \$ ou votre prêt automobile de 35 000 \$.

2. Puis, discutez de ce qui suit...

Abordabilité

Les régimes sont nombreux, allant de la couverture d'assurance 10 ans renouvelable à la couverture permanente, avec ou sans remboursement des primes. Les produits d'assurance 10 et 20 ans renouvelables sont rentables pour la protection initiale, ils offrent souvent d'excellents taux de renouvellement et peuvent être convertis en une couverture uniforme jusqu'à l'âge de 75 ans et permanente jusqu'à l'âge de 100 ans sans tarification supplémentaire.

Lorsque vous le jugerez opportun, utilisez Taux Express (<http://www.tauxmanuvie.com/rates.html#shown>) pour obtenir rapidement une estimation de la prime pour le type et le montant de couverture que votre client envisage.

Pour en savoir davantage, visitez le Portail des conseillers ou communiquez avec votre représentant du service des ventes de Manuvie.

Taux Express de Manuvie calcule les primes d'assurance en tenant compte des données que vous fournissez. Le présent site Web ne présente ni une offre d'assurance ni un projet informatisé complet. Les propositions sont soumises à une tarification. Les taux peuvent être modifiés sans préavis. Pour plus de renseignements, consultez le Système Diamant, le logiciel de projets informatisés de Manuvie. Taux Express est conçu uniquement pour les conseillers de Manuvie. Manuvie, Manuvie & M stylisé, et le M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisés par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence. Les renseignements contenus dans le présent document peuvent être modifiés sans préavis.